

Le 1<sup>er</sup> octobre 2025

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20h00 en la salle du conseil, situé au 541, rue Notre-Dame.

Sont présents : M. Marcel Bergeron, conseiller, siège no.1  
Mme Manon Blanchette, conseillère, siège no.2  
M. Gérard Martin, conseiller, siège no.3  
M. Vincent Grandmont, conseiller, siège no.4  
M. Pierre Généreux, conseiller, siège no.5  
M. Guy Bournival, conseiller, siège no.6

Est absent : M. Sylvain Jutras, maire

Formant quorum sous la présidence de M. Guy Bournival, maire suppléant. La directrice générale et greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Isabelle Dumont, est également présente.

***Les personnes présentes comprennent que les séances sont enregistrées et diffusées et que le fait de s'exprimer en séance publique, elles renoncent à la confidentialité***

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Suivi séance du conseil
4. Rapport des comités
5. Administration
  - a) Adoption des comptes à payer et déboursés du mois
  - b) Convention collective
  - c) Dépôt des états comparatifs
  - d) Demande de congé sans solde
  - e) Modification contrat travail directrice générale
  - f) Engagement employé travaux publics
6. Transport
  - a) Avis de motion travaux de pavage de la rue Joseph-Carmel et partie de la rue Valois
7. Sécurité publique
  - a) Desserte en mesures d'urgence 2026
8. Hygiène du milieu
9. Santé et Bien-être
10. Aménagement, urbanisme et développement
  - a) Adoption règlement 2025-427-7 afin d'autoriser un numéro civique pour les logements intergénérationnels, d'apporter des précisions sur les trottoirs et clôtures en cour arrière, d'inclure le lot 4 648 282 dans la zone M2
11. Loisirs et culture
  - a) Terrain de balle synthétique
  - b) Bail Fadoq
12. Divers
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de la séance

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-180

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2025-181

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**3. SUIVI SÉANCE DU CONSEIL****4. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs s'il y a lieu.

**5. ADMINISTRATION****A) ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS**

2025-182

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu d'adopter les déboursés et comptes à payer ci-dessous:

**LOISIRS ET CULTURE****Déboursés**

CDSE (salaires)	5 701.81
CDSE (promotion domiciliaire et biblio)	12 631.67
CDSE (salaires)	3 418.25
Hydro-Qc (élect. centre)	2 677.86
Cogéco câble (internet centre)	186.13
Cogéco câble (internet biblio)	117.22
Visa (Cremerie Lexy sortie camp 12.24 _ 143.63\$, Canva logiciel annuel 149.99\$, Dollorama papeterie 103.48\$, Dek Vico sortie camp 800\$, Pharma BC produits entretien 22.27\$, Bonichoix fourn bar et camp jour 376.06, PRoxi skittles camp jour 18.60\$, Korvette papier construction camp 18.36\$, Amazon livres camp 548.66)	2 192.29
<b>total</b>	<b>26 925.23</b>

**Comptes à payer**

Yum-yum (chips)	82.78
MArie-Eve Daigneault (camp bon départ)	600.00
Express St-Léonard (saison et équipement tball)	719.81
Fimuq (mise à jour défribillateurs)	1 161.57
Librairie Renaud Bray (livres biblio)	573.97
RCA Ste-Perpétue (élément réservoir eau chaude)	211.27
Sanixel (produits entretien et mise à niveau zamboni plancher)	1 695.25
Sécurité BC (trouble caméra baseball)	356.42
Mégan Veilleux (vêtements travail)	136.70
<b>total</b>	<b>5 537.77</b>

**SERVICE INCENDIE****Déboursés**

Harnois (essence)	304.66
Cogéco câble (internet caserne juin)	103.42

Cogéco câble (internet caserne juillet)	103.42
Cogéco câble (internet caserne août)	105.64
<b>total</b>	<b>617.14</b>

**Comptes à payer**

Aero-Feu (bottes combat)	803.68
CMP Mayer )bptte tactik)	224.20
Mun. St-Cyrille (entraide paroisse et Ste-Clotilde)	10 602.08
<b>total</b>	<b>11 629.96</b>

**MUNICIPALITÉ****Déboursés**

masse salariale sept	38 583.77
Visa (soquij 17.25\$, Premiers soins plus trousse 528.89\$, adobe 90.82\$, IT Cloud 222.48\$, SPDI paillis 570.22\$, Postes Canada envoi 220,85\$, 1676.43\$, Pharma BC produits entretien 20.43\$, SAQ fourn bar 277.77\$, Amazon patch voirie 23.44\$)	3 648.58
Beneva (ass. collective)	2 075.77
Hydro-Qc (élect. pompe rue Biron)	35.86
Hydro-Qc (élect station pompage)	4 331.60
Hydro-Qc (élect. ass.eaux)	3 005.14
Harnois (essence)	854.04
Cogéco câble (internet station pompage)	120.67
Cogéco câble (internet hôtel ville)	117.22
Hydro-Qc (élect hôtel ville)	390.85
Energir (gaz naturel)	25.21
Bell Mobilité (cellulaire carte IP)	26.19
Hydro-Qc (lumières rues)	116.77
Hydro-Qc (élect abri)	77.53
Revenu Qc (das)	10 303.82
Receveur Canada (DAS)	3 816.19
Bell Mobilité (cellulaire Mélissa août et sept)	100.00
<b>total</b>	<b>67 629.21</b>

**Comptes à payer**

Agritex Drummond (goupille, écrou, boulon, poignée, essieu)	862.55
Aquatech (gestion eaux)	2 722.30
Carrières PCM (pierre)	271.46
Centre Services Desjardins (reer employé)	319.04
Centre Camion Gauthier (inspection et réparation 10 roues (freins, fixer marche pieds, changer jantes)	1 286.54
Katherine Cormier (cours danse)	500.00
Etienne Croteau (animation soccer)	300.00
Isabelle Dumont (kms et repas MRC, SAQ)	71.67
EMS Ingénierie (ingénieurs puits 6)	349.24
Enviro 5 (nettoyage pompe ass 157 Notre-Dame)	2 556.83
Équipement SMS (chargeur coulage moteur HST et arbre d'entraînement)	12 133.63
Environnex (analyses eaux)	843.91
Excatech (transport sel)	1 103.76
Fonds Primerica (reer employé)	587.20
Gaudreau Environnement (matières organiques)	3 347.03
GGL (gants, lunettes, mèches, déflecteur, laveuse pression caserne incendie)	4 284.75
GLS Canada (envoi dicom)	16.23
Javel Bois-Francs (chlore)	2 164.25

Kemira (alun ass.eaux)	6 526.48
Gabrielle Lefebvre (cours dessin)	960.00
Services EXP (ingén. pavage rue JC et Valois)	2 816.89
Logesco (mise à jour sécurité routeur)	120.66
Pascal Mailhot (vêtements travail)	672.79
Ministre Finances (Sûreté Qc 2e vers)	61 870.00
MRC Drummond (quote part)	15 680.03
Oxygène Bois-Francs ( acétylène)	32.07
RD Rousseau (courroie et ajuster portes garage)	304.22
RGMR Bas St-Francois (collecte matières résid.)	9 007.16
RJ Lévesque et Fils (nettoyage puits 3 et 4)	92 238.69
RCA Ste-Perpétue (lumières rues brûlées)	1 259.53
Reer Caisse Desjardins Est (reer employé)	598.00
Reer Caisse Godefroy (reer employé)	71.42
Reer Desjardins sécurité (reer employé)	205.10
Sel Warwick (sel hiver)	3 120.88
Syndicat employés (remise)	350.31
Thomas Caya (quinc)	258.19
Uline (bollards jaune)	1 397.08
<b>total</b>	<b>231 209.89</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S****B) CONVENTION COLLECTIVE**

2025-183

Étant donné l'entente de principe intervenue en date du 10 septembre 2025;

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village la convention collective effective en date du 1er septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S****C) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Dépôt des états comparatifs des recettes et dépenses au 31 août 2025.

**D) DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

2025-184

Étant donné que l'employé no.1120 a soumis une demande écrite datée du 18 septembre 2025 pour un congé sans solde d'une durée d'une année à compter du 6 octobre 2025;

Étant donné l'article 23.01 de la convention collective stipulant que la municipalité peut accorder à un salarié régulier qui en fait la demande, un congé sans solde pour une période n'excédant pas douze(12 mois);

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu que la municipalité refuse la demande de congé sans solde de l'employé 1120.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S****E) MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2025-185

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu d'autoriser la modification du contrat de travail de la

directrice générale et d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer ledit addenda.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**F) ENGAGEMENT EMPLOYÉ TRAVAUX PUBLICS**

2025-186

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par M. Vincent Grandmont et résolu d'autoriser l'engagement de M. Tommy Collins Bellerose à titre de journalier des travaux publics en date du 6 octobre 2025. Les conditions de travail sont celles définies par la convention collective.

De mettre fin à la période de probation de l'employé no. 1127 en date d'aujourd'hui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**6. TRANSPORT**

**A) AVIS DE MOTION TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE JOSEPH-CARMEL ET PARTIE DE LA RUE VALOIS**

2025-187

Avis de motion accompagné du projet de règlement est donné par M. Gérard Martin qu'il sera adopté un règlement de taxation pour les travaux de pavage de la rue Joseph-Carmel et une partie de la rue Valois.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**A) DESSERTE EN MESURES D'URGENCE 2026**

2025-188

Il est proposé par M. Pierre Généreux, appuyé par M. Vincent Grandmont et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au SIUCQ (Service d'intervention d'Urgence Centre-du-Québec) pour l'année 2026 au coût de 2 539.12\$ soit 1.36\$ per capita, population de 1 867.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**A) ADOPTION RÈGLEMENT 2025-427-7 AFIN D'AUTORISER UN NUMÉRO CIVIQUE POUR LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, D'APPORTER DES PRÉCISIONS SUR LES TROTTOIRS ET CLÔTURES EN COUR ARRIÈRE, D'INCLURE LE LOT 4 648 282 DANS LA ZONE M2**

2025-189

**Règlement numéro 2025-427-7 Amendant le règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, AFIN d'autoriser l'attribution d'un numéro civique pour les logements intergénérationnels, D'apporter certaines précisions concernant les trottoirs et clôtures situées en cour arrière ainsi que d'inclure**

## **le lot 4 648 282 dans la zone M-2.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 2021-427 afin d'autoriser l'attribution d'un numéro civique pour les logements intergénérationnels et d'inclure le lot 4 648 282 dans la zone M-2.

**CONSIDÉRANT QUE** la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par M. Gérard Martin le 11 août 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu :

**EN CONSÉQUENCE**, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2025-427-6, amendant le règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser l'attribution d'un numéro civique pour les logements intergénérationnels, d'apporter certaines précisions concernant les trottoirs et clôtures situées en cour arrière ainsi que d'inclure le lot 4 648 282 dans la zone M-2.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

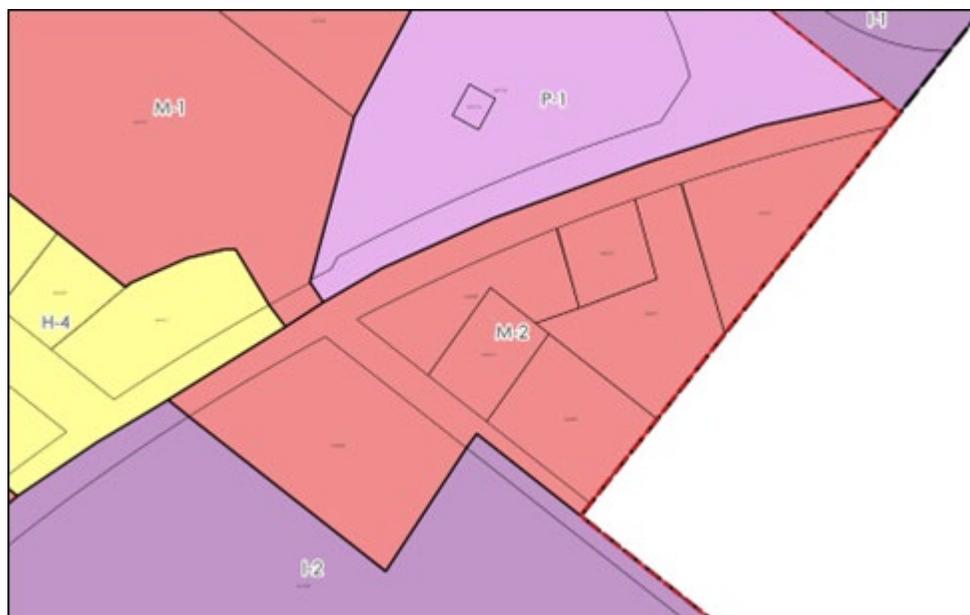
### **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
4. L'annexe C du règlement no. 2021-427 est modifiée afin d'inclure le lot 4 648 282 dans la zone M-2.

Annexe C du 2021-427 avant modification :



Annexe C du règlement 2021-427 après modification :



[L'annexe C modifiée est jointe en Annexe 1 du présent règlement de modification].

**5. Le septième point du premier alinéa de l'article 16.3 est modifiée afin qu'une adresse supplémentaire puisse être attribuée et se lit désormais comme suit :**

- *Un numéro civique distinct peut être attribué au logement ;*

**6. L'article 4.5.3 est modifié afin d'autoriser en cour arrière les trottoirs, clôtures et murets par l'ajout du paragraphe c) à la suite du paragraphe b) comme suit :**

- c) *Les trottoirs, allées, murets, clôtures, haies, plantations et autres aménagements paysagers.*

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

**7. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage no. 2021-427.**

**8. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.**

---

**Guy Bournival**  
Maire suppléant

---

**Isabelle Dumont**  
Directrice Générale et  
greffière trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**A) TERRAIN DE BALLE SYNTHÉTIQUE**

2025-190

Étant donné que M. Maxime Smith a préparé un projet pour un terrain de balle à revêtement synthétique pour un coût estimé de 205 000\$;

Étant donné que plusieurs partenaires financiers ont confirmé leur engagement au projet;

Il est proposé par M. Vincent Grandmont, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu d'autoriser un montant de 25 000\$ pour la réalisation du projet de terrain de balle synthétique, de faire une demande d'aide financière au fonds de la ruralité et d'autoriser les travaux d'aménagement du terrain à l'automne pour recevoir le tapis au printemps.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**B) BAIL FADOQ**

2025-191

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu d'autoriser la modification du bail article 6.4 pour y lire 15% des frais d'électricité avec la Fadoq Notre-Dame-du-Bon-Conseil en date du 8 septembre 2025. Le maire ou le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés à signer ladite modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

**12. DIVERS**

**13. CORRESPONDANCE**

Dépôt est fait de la correspondance.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est accordée à la salle.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-192

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu de lever la séance. Il était à ce moment-là 20h10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

Guy Bournival  
Maire suppléant

Isabelle Dumont  
directrice générale et greffière-  
trésorière gma niv.1